



COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
06/09/2024

Nombre de délégués en exercice	284
Nombre de membres présents	143

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze septembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 24_062_C

**Objet de la
délibération :**
**Désignation d'un membre
de la CCSPL et de la CCF**

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs: Christophe MÊLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Pascal MOURGUES (Bias), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI de la Lémance), Bernard VERGNES (Boudy de Beauregard), Pierre PRUNET (Bourgougnague), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GERION (Cahuzac), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot),

Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Christian LAPORTE (Condezaygues), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Escottes), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis COSTES (Fumel), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), , Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hautefage La Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Serge ORLUC (La Croix Blanche), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Jean-Pierre VIGUIER (Lagnac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Catherine BUZARE (Masquières), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSC (Montastruc), William BALDI (Montesquieu), , Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Alain PERUCH (Roumagne), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Pierre ZARA (Saint Martin de Villers), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIoT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUERIN (Sérignac Péboudou), Bernard PatissoU (Soumensac), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD

(Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Gérard RÉGNIER et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Jacques CAMINADE (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Brigitte RIBERA (Xaintrailles).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agné), Chantal TEYSSIER (Agnac), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Yves SABOURIN (Beauziac), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Alain LORENZELLI (Bruch), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et Si La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédât), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Maurice PIERRE (Nicole), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Christine LAFAYE-LAMBERT et

Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Franck MORVAN (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénéstis), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Michel ROUQUIER (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Michel LAVILLE (Villeneuve sur Lot), Jean- Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil) et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christian GIRARDI

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_062_C

Objet : Désignation d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) et de la Commission de Contrôle Financier (C.C.F.)

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, modifié précisant : « les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière » ;

Vu l'article R.2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriale, reprenant les dispositions du décret du 22/02/2001, rendant obligatoire dans toutes les collectivités ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, l'examen des comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 par une Commission de Contrôle Financier (C.C.F.) constituée à cet effet ;

Vu le décret ministériel n°2005-236 du 14 mars 2005, relatif au rapport annuel du délégataire ;

Vu les Contrats de Délégation en vigueur et les clauses relatives au contrôle du délégataire par le Syndicat EAU47 ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération d'installation du Comité syndical du 17 septembre 2020 modifiée ce jour ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité syndical EAU47 n°21_076_C_C du 25 novembre 2021 et notamment son article 28 relatif aux instances internes ;

Vu la délibération n°24_056_C du 12 septembre 2024 procédant à l'élection d'un nouveau Vice-Président du territoire du Villeneuvois Monsieur Gérard RÉGNIER suite à la démission de Monsieur Guillaume LEPERS le 30 juillet 2024 ;

Madame la Présidente expose que la C.C.S.P.L. a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ». La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Elle examine chaque année :

- Les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- Les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable, d'assainissement,
- Le bilan d'activités des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et, à la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration de service public.

Dans le cadre législatif, la composition de la C.C.S.P.L. et de la C.C.F. est la suivante :

- Le Président du Syndicat EAU47 ou son représentant,
- Les 8 Vice-Présidents représentant les Territoires EAU47,
- Deux représentants d'associations locales (un représentant titulaire et un représentant suppléant par association).

Le comptable de la Collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence siègent également à la C.C.S.P.L. avec voix consultative ;

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la désignation de Monsieur Gérard RÉGNIER en tant que Vice-Président du territoire du Villeneuvois à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et à la Commission de Contrôle Financier ;

RAPPELLE la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la Commission Contrôle Financier :

Président de la C.C.S.P.L. et de la C.C.F. : Geneviève LE LANNIC, Présidente du Syndicat EAU47

N°d'Ordre	Territoire	Prénom NOM
1	Vice-Présidente Territoire Nord du Lot	Françoise LABORDE
2	Vice-Président Territoire Albret	Jean-Pierre VICINI
3	Vice-Présidente Territoire Porte des Landes	Julie CASTILLO
4	Vice-Président Territoire Villeneuvois	Gérard RÉGNIER
5	Vice-Président Territoire Lot Amont47	Jean-Pierre MOULY
6	Vice-Président Territoire Brame	Pierre SICAUD
7	Vice-Président Territoire Garonne	Pierre IMBERT
8	Vice-Présidente Territoire Sud du Lot	Christine SATTÀ

Représentants d'Associations locales représentant les usagers			
N° d'Ordre	Association	Titulaire	Suppléant
9	U.F.C. 47 (Union Fédérale des Consommateurs)	Serge LABAT	Gérard CATTIAUX

PRÉCISE que l'association locale F.D.A.F.R. (Fédération Départementale des Associations des Familles Rurales) n'a pas désigné de représentants ;

PRÉCISE que cette délibération remplace les délibérations n°22_070_C et 22_071_CBIS du 29 novembre

AR Prefecture

047-254702491-20240912-24_062_C-DE

Reçu le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

2022 relatives à la composition de la C.C.S.P.L. et de la C.C.F. ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christian GIRARDI